



Covid-19 et mesures communales

L'épidémie de coronavirus impacte également la vie sur notre territoire et le fonctionnement des Autorités et de l'administration de notre commune. Le Conseil communal **appliquera les directives émises par la Confédération et le Canton et demande à chacun de s'y conformer également.**

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises au plan communal :

Administration communale : l'administration communale continue de fonctionner. Le planning du personnel a été adapté et le télétravail instauré de manière à réduire le nombre d'employés présents au secrétariat. Les guichets de l'administration et de l'agence AVS **sont fermés au public**. Les citoyens devant régler des **affaires urgentes** seront reçus **sur rendez-vous uniquement**.

Les réunions des commissions communales sont annulées et reportées à une date ultérieure. Les salles communales ne seront plus mises à disposition et les locations déjà programmées (jusqu'à fin avril au moins) sont annulées.

Service technique : le personnel du service technique poursuit et assumera sa mission. Le travail sera organisé de manière à réduire les contacts entre eux et avec les tiers.

Gestion des déchets : les containers à déchets libres d'accès restent utilisables de manière ordinaire, dans le respect des mesures de précautions en vigueur, en particulier quant au rassemblement de personnes. Par contre, jusqu'à nouvel avis, **l'écopoint de Saint-Ursanne restera fermé**.

Solidarité entre citoyens : les Autorités appellent les citoyens à la **solidarité et à l'entraide, notamment** pour les gestes du quotidien que certains ne pourraient plus assurer en raison des restrictions en vigueur. Dans cet esprit, **l'administration communale va mettre en place une plate-forme de contacts** entre celles et ceux qui n'ont **pas de solution** pour répondre à un besoin d'une part et les **personnes qui sont disponibles pour offrir un soutien, un service ou des prestations d'autre part** (transports, livraison, faire des commissions, confection de repas, etc.). Nous invitons les uns et les autres à **s'annoncer à l'administration communale par téléphone au 032 461 31 28**.

Dans le même esprit, l'équipe pastorale est également à disposition au 032 461 31 74

Informations complémentaires : des informations complémentaires sont disponibles auprès du Canton :

www.jura.ch



CORONAVIRUS JURA



HOTLINE ÉCONOMIE-EMPLOI/SANTÉ POPULATION

032 420 51 71 (9h - 16h)

HOTLINE ACCUEIL ENFANTS/ENSEIGNEMENT/FORMATION

032 420 51 97 (9h - 16h)

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA